

**FURF** (lat. *furfur*). — **BOLEAU.** Celui qui met un frein à la fureur des flots. Sait aussi des méchants arrêter les complots.

**RACINE.**

— **Faire fureur.** Jouir d'une grande vogue, avoir toute la prédilection du public : *Une pièce de théâtre, un acteur, une mode qui fait fureur.* Les pièces de *Shakespeare*, sentinelleuses par *Ducis* et *Voltaire* furent *fureur* dans leur temps. (Ste-Beuve.)

— **Méd. Fureur urétrine.** Désir irrésistible et insatiable de l'acte vénérien, qui s'empare quelquefois des femmes.

**Loc. adv.** A la fureur. Extrêmement, passionnément, *Je aime cette enfant à la fureur.* Le duc et la duchesse de Choiseul m'accablent de bontés : je leur suis attaché à la fureur. (Vol.)

— **Syn. Fureur, furie, rage.** La fureur est proprement l'état d'exaspération intérieure ou l'effervescence du fureur; la furie en est la manifestation extérieure. Ensuite fureur et furie diffèrent de rage en ce que ces mots ne font penser ni l'un ni l'autre à l'objet, ni à la cause de l'exaspération, tandis que le *rage* est une fureur tenace, acharnée, qui veut mordre, qui veut détruire quelque chose.

— **Antonymes.** Calme, douceur, flegme, impassibilité, modération, placidité, quiétude, résignation, sang-froid, sérénité, tranquillité.

— **Épithètes.** Ardeur, violence, horrible, épouvantable, cruelle, barbare, sanguinaire, sanglante, meurtrière, homicide, mortelle, aveugle, délirante, inflexible, sourde, impitoyable, effrénée, inquiète, indiscrète, renaisante, menaçante, poissante, redoublée, irritée, noire, sombre, tragique, dangereuse, fatale, impie, sacrilège, absurde, ridicule, vaine, impuissante, tranquille, calme, assouvie, concentrée, dissimulée, secrète, cachée, amère, assoupie, étouffée, décelée, inassouvie, insatiable, redoutable, brutale.

(Délire, transport). Poétique, prophétique, sacrée, surnatuelle, sainte, divine, religieuse, heureuse, précieuse, vive, secrète, vague, puissante.

— **Encycl. Pathol. Fureur urétrine.** V. N.Y.M.-RHOMANUS.

— **Fureur d'Athamas** (la), groupe en marbre, chef-d'œuvre de Flaxman; collection du marquis de Bristol (Angleterre). — Athamas, roi d'Orchomène, frappé par Junon d'une démence furieuse, saisit Léarque, un de ses enfants, et s'apprête à le tuer; il le tient par les deux jambes et, d'un geste violent, il le balance comme un bûcheron qui va frapper un grand coup de cognée. Ici, femme d'Athamas, essaye de ramener par la torse le malheureux enfant, tandis que Méléagre, son autre fils, se réfugie auprès d'elle et l'entraîne par la taille.

Ce groupe est une des plus belles compositions de Flaxman. L'effet en est saisissant, terrible. Athamas respire le carnage. On sent que la tendresse maternelle s'effraie impuissante à triompher de la rage de cet athlète. On croit entendre déjà le cri suprême de l'enfant broyé. Les attitudes sont pleines de vérité et de correction, malgré leur violence. Les draperies ont de l'ampleur et de la simplicité. Ce chef-d'œuvre fut exposé à l'Exposition universelle de Londres, en 1852.

**FUREYD** s. f. (fu-ré-ye). Agric. Sorte de bêche très-légère en usage dans le département de la Haute-Garonne, ou l'emploie à creuser les fossés et même à labourer les terres compactes et humides. Il On l'appelle aussi *BECHÉ DE GASCOGNE*.

**FURFURACÉ**, ÉE adj. (fur-fu-ra-sé — du lat. *furfur*, son). Qui a l'apparence du son. Se dit surtout en médecine d'une espèce de durite et d'une espèce de tégument dans lesquelles l'épiderme se détache par petites pellicules ressemblant à celles du son, et d'un sédiment qui se forme parfois dans l'urine : *Dartre furfuracée. Teigne furfuracée. Sédiment furfuracé.*

**FURFURAMIDE** s. f. (fur-fu-ra-mi-de — du lat. *furfur*, son, et de *amide*). Chim. Amide dérivée du furfurole.

**FURFURE** s. f. (fur-fu-re — lat. *furfur*, son). Méd. Nom donné à des écailles qui se détachent de la peau, particulièrement sur le cuir chevelu.

**FURFURINE** s. f. (fur-fu-ri-ne — du lat. *furfur*, son). Chim. Base organique qui provient de l'action de la potasse sur la furfuramide dont elle est isomère.

**FURFUROL** s. m. (fur-fu-rol — du lat. *furfur*, son; *oleum*, huile). Chim. Aldéhyde de l'acide pyromucique qui se produit dans la réaction du chlorure de zinc ou de l'acide sulfurique sur le son.

— **Encycl. I. PRÉPARATION.** On distille 1 partie de sucre avec 3 parties de peroxyde de manganèse, 3 parties d'acide sulfurique concentré et 5 parties d'eau. On sature le liquide distillé par du carbonate de soude, pour en séparer l'acide formique; on distille une seconde fois, l'on ajoute du chlorure de calcium au produit de cette seconde distillation, et l'on distille une troisième fois. Les premières portions de liquide qui passent sont lactueses. En y ajoutant du chlorure de calcium, le furfurole s'en sépare et vient former

à la surface du liquide une couche huileuse qu'on retire avec une pipette et qu'on rectifie après l'avoir essaié sur du chlorure de calcium fondu. 20 Stenhouse conseille, pour obtenir le furfurole en quantité considérable, de mêler 32 parties de son avec 20 parties d'acide sulfurique étendu de 2 parties d'eau, et de distiller le mélange dans un alambic spacieux en faisant passer un courant de vapeur à travers le mélange. On neutralise le produit distillé, qui est fortement acide, avec de la chaux; on rectifie en répétant les distillations plusieurs fois, et finalement on ajoute du sel marin au liquide et on le distille une dernière fois. Les premières portions de liquide qui passent sont troubles; il suffit d'y dissoudre un sel qui augmente la densité de l'eau pour que le furfurole vienne former à la surface une couche huileuse qu'on enlève avec une pipette et qu'on achève de purifier comme précédemment. 3° On fait un mélange de 30 parties de son, de 1 partie de chlorure de zinc et d'assez d'eau pour dissoudre le chlorure et pour former une masse cohérente. On distille le mélange dans un alambic jusqu'à ce que le son commencent à se carboniser, puis on neutralise le liquide par la potasse pour retenir l'acide chlorhydrique qu'il contient, on le sature de chlorure de sodium et on le distille de nouveau. Les premières portions de liquide qui passent sont troubles et renferment à l'égard du furfurole, que l'on en sépare comme dans les procédés précédents. 3 kilogrammes de son ainsi traités donnent de 30 à 60 grammes de furfurole, et quelquefois même davantage. 4° La source la plus abondante de furfurole est la préparation de la garancine. Si l'on neutralise les eaux qui ont servi à cette préparation avec de la potasse ou de la chaux, qu'on les distille, on obtient une quantité considérable de furfurole par les procédés que nous avons décrits ci-dessus. Le furfurole ainsi obtenu ne coûte presque rien.

Le furfurole obtenu comme nous venons de le dire n'est point encore pur; il est souillé d'une matière moins volatile et très-oxydable qui a reçu le nom de *mélafurfurole*. On le débarrasse de cette impureté par des distillations répétées. Pour reconnaître la pureté, on fait bouillir pendant quelques minutes une solution aqueuse de furfurole avec de la potasse caustique, et l'on traite le liquide brun qui l'on obtient par l'acide sulfurique ou l'acide chlorhydrique. La présence du mélafurfurole est immédiatement assurée par le couleur rouge foncé qui se produit. Si le furfurole est complètement débarrassé de mélafurfurole, la teinte ne change pas.

— **II. PROPRIÉTÉS.** Récemment préparé, le furfurole est une huile incolore, mais il ne tarde pas à jaunir à l'obscurité et à briser du rouge foncé qui se produit. Il est soluble dans l'eau. Suivant Schwauret, la furfurole possède un pouvoir réfringent considérable. Son odeur rappelle un peu celle de l'essence de cannelle et celle de l'essence d'amandes amères. Elle est aromatique. Sa densité est de 1,148 à 1,156. Il bout à 129,8 — 162,9°, dans des vases métalliques suivant Fownes, et à 166° suivant Stenhouse. Il distille sans s'altérer. Sa densité de vapeur égale 3,344 — 3,349, la densité théorique étant 3,325. Il se dissout dans 15 parties d'eau à 120° et est très-soluble dans l'alcool.

**FURGAULT** (Nicolas), humaniste français, né à Saint-Urbain (Marne) en 1706, mort en 1795. Il professa d'abord au collège Mazarin, et ne quitta l'Université qu'à sa suppression. Aussi savant que modeste, il a laissé des ouvrages qui ont été classiques pendant quarante années et ont fait faire de notables progrès aux études classiques. Nous citerons : *Année abrégée de la langue grecque* (1746-1813, in-8°); *Abrégé de la quantité ou mesure des syllabes grecques* (1746-1807, in-8°); *Dictionnaire d'antiquités grecques et romaines* (1746-1809, in-8°); *Les Étiapes de la langue latine, précédées d'une Courte analyse des différents mots appelés d'oraison* (1780, in-8°); *Les Principaux idiotismes grecs* (1784, in-8°).

**FURGOLE** (Jean-Baptiste), juriconsulte français, né à Castelferrous (Armagne) en 1690, mort à Toulouse en 1761. Il fut avocat au parlement de Toulouse, résolut d'une manière supérieure des questions de jurisprudence soulevées à cette cour par le chancelier d'Aguesseau, et fut nommé capitaine par le roi Louis XV. Ses ouvrages les plus importants sont un *Traité des testaments* (Paris, 1745, 4 vol. in-4°) et un *Traité de la signification féodale universelle et de franc-alleu naturel* (Paris, 1767). L'édition des *Œuvres complètes de Furgole* (1775-1776, 3 vol. in-8°) est moins corrigée que les éditions particulières de chacun de ses ouvrages.

**FURIA** ou **FUSIA** (famille), maison patricienne de l'ancienne Rome, originaire de la ville de Latium. Elle se fixa à Rome sous Romulus. On disait anciennement *Fursius*; plus tard la lettre *r* fut substituée à *f*. Deux branches de cette maison se sont illustrées, celle de Médullus et celle de Camillus. Le nom de Médullinus vient sans doute de Medulla, ville sabine. Le premier qui le porta fut tribun militaire, avec puissance consulaire en 322, 329 et 334. Son troisième fils eut le surnom de *Camillus*, ce qui fut le cas de son fils. C'est le célèbre Camille, qui fut sept fois tribun militaire avec pouvoir consulaire et cinq fois dictateur, le vainqueur de Veies, le sauveur de Rome prise par les Gaulois. Après son petit-fils, qui fut consul en 405, 416 et 429, les Camillus disparaissent de l'histoire jusqu'à l'an 17 après J.-C., où Tacite parle d'un proconsul d'Afrique qu'il nomme *Furius Camillus*. Une autre branche des *Furii* s'appelaient *Paullus*. Les *Furii* comptaient sept dictateurs, vingt consuls, vingt-trois tribuns militaires avec puissance consulaire, quatre censeurs et sept triumvirs.

**FURIA FRANÇAISE** (ou *fran-fran-ché-zé* mot ital. qui signifie *furie française*). Expression dont on se sert en Italie pour exprimer l'impétuosité des Français dans les combats.

Gilbert Cousin a donné pour origine à cette expression italienne la remarque faite par César et par quelques autres historiens, que « les habitants des Gaules ont toujours été à la guerre plus que des hommes, surtout dans les premiers siècles de leur histoire, et qu'ils ont le nom d'*audace celtique* à cette intrépidité qui fait qu'on se précipite dans le danger en se jouant de la vie.

**FURIBOND**, ONDE adj. (fu-ri-bon, on-de — lat. *furibundus*, de *furor*, fureur). Extrêmement furieux, exaspéré, en colère : *Un homme furibond.* Une femme furibonde. Qui exprime la fureur : *Des regards furibonds. Des gestes furibonds.*

— **Par ext.** Frénétique, poussé jusqu'à la fureur. *Une tempête furibonde. Des applaudissements furibonds.*

— **Substantif.** Personne furibonde, en proie à la fureur : *On la mit à l'abri de la rage de ce furibond.*

— **Syn. Furibond, furieux.** Non-seulement des Grecs, avant Eschyle, était l'un des représentants sous une forme aussi hideuse que le fit le poète dans ses *Euménides*. Eschyle ajouta des serpents à la chevelure des Furies, caractérisées avant lui par des torches ardentes et des poignards. Son idée fut suivie, et les temples, comme les théâtres, n'offrirent plus ces redoutables déesses qu'avec des visages sévères et des ensanglantés, des allées de chauve-souris, des serpents enroulés autour de la tête, une torche ardente dans un croc, dans l'autre, un pour comble la mort. C'est ainsi qu'assises autour du trône de Pluton elles attendent ses ordres avec une impatience qui trahit leur fureur.

Les *Furii* étaient vierges et séjournaient habituellement au Tartare. L'art de l'élastique des Grecs, avant Eschyle, était l'un des représentants sous une forme aussi hideuse que le fit le poète dans ses *Euménides*. Eschyle ajouta des serpents à la chevelure des Furies, caractérisées avant lui par des torches ardentes et des poignards. Son idée fut suivie, et les temples, comme les théâtres, n'offrirent plus ces redoutables déesses qu'avec des visages sévères et des ensanglantés, des allées de chauve-souris, des serpents enroulés autour de la tête, une torche ardente dans un croc, dans l'autre, un pour comble la mort. C'est ainsi qu'assises autour du trône de Pluton elles attendent ses ordres avec une impatience qui trahit leur fureur.

— **Blas.** Se dit du taureau, quand il est levé sur ses pieds de derrière. Il On se sert aussi du mot *FURACON*.

— **Substantif.** Personne furieuse : *Séparés donc ces deux furieux, ils vont se tuer. Qu'on soit blessé par un furieux ou par un aveugle, on ne sent pas moins sa blessure.* (Flech.)

— **S. m. Astron.** Nom donné quelquefois à la constellation d'Orion.

— **Gram.** Cet adjectif change quelquefois de signification selon la place qu'il occupe avant ou après certains substantifs : *Un furieux furieux*, c'est un tigre en fureur; *un furieux mangeur*, c'est un homme qui mange énormément.

**Syn. Furieux, furibond, V. FURIBOND.**

**FURIN** s. m. (fu-rin). Mar. Peine mer. *Mener en furin*, conduire hors du port : *Mener un vaisseau en furin.*

**FURINA**, la première des trois Furies et, plus tard, déesse des vengeurs, chez les Romains. Cette divinité possédait, dans la septième région de Rome, un temple desservi par un prêtre nommé *Flamen furinalis*, qui était un des quinze flamines; mais ce prêtre, ainsi que sa divinité, ne conserva pas longtemps son prestige. Il en avait, en effet, beaucoup perdu du temps de Varron, puis-massacré par son frère, se retira, pour éviter le massacre de son frère, dans le bois sacré de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu, dans le *lex* des guerres civiles, les droits de la religion, de la déesse Furine, furent oubliés. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se rendit au temple de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant sur le respect peu,